

MENTION : THÉOLOGIE CATHOLIQUE

DOMAINE : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)

RÈGLES DE VALIDATION - RÈGLES GÉNÉRALES

La validation des études est semestrielle et comprend deux sessions. Les validations se font normalement à la fin de chaque semestre de cours, sous forme ou d'un devoir sur table court ou de contrôle oral : l'une et l'autre forme sont arrêtées avec l'enseignant responsable de chaque UE pour toutes les sessions d'examen. Après le premier jury de master (semestre 1 et 3 : vers fin janvier et semestre 2 et 4 : vers fin mai), l'étudiant peut encore compléter ses validations jusqu'au jury de la deuxième session (session de rattrapage, vers fin juin pour les 4 semestres).

- Seulement la validation de l'UE 7 « Professionnalisation » (M-S 2) et la soutenance du mémoire final (M-S4) peuvent se faire, par dérogation, en septembre.
- Une Unité d'Enseignement (UE) est validée si elle a obtenu au moins la note de 10/20.
- Une UE validée est conservée d'une session à l'autre et d'une année à l'autre.
- En Master, la compensation entre les UE est possible. Le calcul se fait à partir des divers coefficients si toutes les UE d'un semestre ont obtenu une note.
- **La compensation s'effectue à l'intérieur de chaque semestre mais ne s'effectue pas entre les semestres. Il faut avoir obtenu la première année de Master pour accéder à la seconde.**
- Le Master est obtenu quand les 4 semestres ont été validés.
- Le Mémoire – 100 pages au maximum, bibliographie comprise- est soutenu devant un jury composé de deux enseignants, dont le Directeur du Mémoire. Le jury doit comporter au moins un enseignant H.D.R.

RÈGLES PARTICULIÈRES AUX UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)

Chaque UE est affectée de coefficients et de crédits (ECTS). Ceux-ci sont au nombre de 30 par semestre, le Master exige 120 crédits. Le calcul des crédits permet de comptabiliser les résultats obtenus dans d'autres universités. Le détail des crédits et coefficients est fixé par la maquette du Master

Les UE de langages fondamentaux (1^{ère} UE des semestres 1 et 2) se valident selon les divers niveaux de langue et recourent les modalités de licence, tout en étant possible pour l'étudiant de suivre des cours de LVE dans d'autres contextes de formation (laboratoires de langues, CRAL, SPIRAL, Université populaire, etc...). Dans ce cas, l'enseignant responsable du cours en question, à l'invitation de l'étudiant, transmet la note de l'étudiant au Directeur du Master. Des éventuelles dispenses peuvent être accordées exclusivement par le responsable des LVE de la Faculté, M. Luc Perrin, sous demande de l'étudiant adressée au directeur du Master.

Un dispositif particulier s'applique pour les langues anciennes- grec, hébreu, latin- : l'approfondissement de ces langues en master peut être choisi, selon les modalités de l'enseignement donné en présentiel ou celles de l'enseignement à distance (EàD), pour valider les UE 7 du semestre 1 et l'UE 6 du semestre 2, étant obligatoire poursuivre cet approfondissement dans toute l'année.

Les UE de « cours optionnels » en M1 (UE 6 et 7 du semestre 1 et UE 6 du semestre 2) permettent de 'personnaliser' le parcours de formation en intégrant le « tronc commun » des cours fondamentaux se valident. En particulier, l'UE 6 du premier semestre comporte obligatoirement le choix d'un cours interne à la faculté de Théologie Catholique, tandis que pour valider les UE 7 du premier semestre et UE 6 du semestre 2, tout en restant la possibilité de puiser aux offres internes du master en Théologie Catholique, l'étudiant peut choisir d'approfondir l'étude d'une langue ancienne – voir ci-dessus – ou de suivre des cours donnés à l'extérieur, avant tout dans les formations en rapport avec ce master, comme le MIMA – master interdisciplinaire sur le mondes de l'antiquité – ou le MEMI- master d'études médiévales interdisciplinaires-, mais aussi donnés dans d'autres formations – par exemple en théologie protestante, en histoire, en philosophie, en histoire des religions-, à condition que ces choix appartiennent au même niveau de formation et soient cohérents avec le programme de formation s'accomplissant avec la soutenance du mémoire en M2. L'enseignant responsable du séminaire externe, à l'invitation de l'étudiant, transmet la note de l'étudiant au Directeur du Master.

L'UE 2 du premier semestre se valide participant à la journée d'accueil dans son intégrité, qui est une journée d'initiation à l'étude en master et à la recherche, et à travers un devoir à faire en ligne sur la base de matériaux fournis par les enseignants de l'UE. L'UE 2 du semestre 2 continue cette formation dans la recherche, consistant dans la rédaction du projet de mémoire qui doit être validé par le directeur du mémoire. L'UE 7 du semestre 2 « Professionnalisation » peut être validée selon plusieurs options (voir ci-dessous les descriptifs des UE).

L'organisation de la deuxième année de Master permet à l'étudiant de poursuivre la 'personnalisation' de propre parcours, devant choisir entre deux blocs des cours/séminaires à suivre, l'un concernant les « sources », c'est-à-dire l'exégèse biblique et l'histoire de l'Église l'autre les domaines du « discours »- théologie systématique et philosophie – et de l' « agir »- éthique, théologie pratique et droit canonique.